

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LARAGNAIS

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02/06/05 PROCES VERBAL

Le deux juin deux mille cinq, à dix neuf heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué le 20 mai 2005 (convocation modifiée le 25 mai 2005) s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL.

**Nombre de membre en exercice : 16**

**Nombre de présents : 15**

**Secrétaire de séance : Patricia MORHET RICHAUD**

**Etaient présents** : Monique ROUY, Roger BANCELIN, Michel JOANNET, Henriette MARTINEZ, Claude MORHET, Patricia MORHET RICHAUD, Anicq LECOCQ, Pierre FAY, Henri MEVOLHON, Edmond POLDER, Charles AILLAUD, Paul VOLTO, Roger BOURG, Roger FEBVRE.

**Absents excusés** : Philippe ROUX, Christian DECORY représenté par son suppléant André GERVASONI

### **Ordre du jour** :

- Virement de crédits
- Création d'un emploi CAE pour la déchetterie
- Désignation d'un représentant de la société civile au Comité de Pilotage du Contrat de Territoire du Pays
- Convention de mise à disposition des locaux de l'école de musique
- Contrat pour la réception et le tri des emballages ménagers
- Concours « Lettres du Tri » / remboursement de REOM
- Questions diverses

Mme la Présidente propose en début de séance d'ajouter 2 autres délibérations à l'ordre du jour :

- Encaissement chèque assurance / dégât des eaux
- Convention relative à l'organisation de l'agence postale intercommunale de Monétier Allemont

La proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers communautaires.

→ *Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.*

## **1. Virement de crédits**

Le Conseil Communautaire approuve le virement de crédits ci-dessous :

- Art. 6611 (intérêts des emprunts) : augmentation de crédits de 2.600 €
- Art. 6188 (autres frais divers) : diminution de crédits de 2.600 €

## **2. Création d'un emploi CAE pour la déchetterie**

Le Conseil Communautaire décide de créer un poste d'agent de déchetterie de 32H00 hebdomadaires en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de 6 mois à compter du 01/07/05. Le CAE est un contrat aidé subventionné jusqu'à 70 % par l'Etat dans un but d'insertion professionnelle.

La personne recrutée aura pour principales fonctions :

- d'aider le gardien de la déchetterie dans l'accueil des usagers et le tri des déchets ;
- d'assurer l'entretien et le nettoyage des Points Propres et de la déchetterie ;
- d'assister les agents chargés de la collecte du verre, des cartons et des encombrants.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette affaire et à signer la convention CAE conclue entre la CCL et l'ANPE ainsi que le contrat de travail de la personne qui occupera le poste.

## **3. Désignation d'un représentant de la société civile au Comité de Pilotage du Contrat de Territoire du Pays**

M. le Président du Pays Sisteronais-Buëch a demandé à chaque EPCI du Pays de désigner un représentant du Conseil de Développement qui siègera au Comité de Pilotage du Contrat de Territoire. Ce Comité de Pilotage a pour mission de valider les dossier inscrits au Contrat de Territoire.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Mme Chantal BREMOND-MARTIN, directrice de l'Office de Tourisme du Laragnais, comme représentante de la CCL au Comité de Pilotage du Pays Sisteronais-Buëch.

Les commissions de travail thématiques du Pays vont par ailleurs être relancées. Dans cette optique, sont désignés pour représenter la CCL :

*A la Commission Foncier, Habitat, Logement :*

☞ M. Roger FEBVRE

*A la Commission Développement économique :*

☞ M. Claude MORHET

*A la Commission Emploi, Formation, Insertion :*

☞ Mme Henriette MARTINEZ

*A la Commission Services Publics et aux Publics :*

☞ Pas d'élus désignés

*A la Commission Patrimoine :*

☞ Mme Anicq LECOCQ

*A la Commission Communication :*

☞ Mme Patricia MORHET RICHAUD

#### **4. Convention de mise à disposition des locaux de l'école de musique**

La CCL travaille actuellement en collaboration avec l'Office de Tourisme sur la mise en place de stages de chant dans le Laragnais pendant la période estivale.

Ces stages de chant seraient animés par Mlle Emilie BOURGEOIS. Ils pourraient se dérouler dans les locaux de la CCL affectés à l'école de musique étant donné que cette dernière ne fonctionne pas l'été.

Le Conseil Communautaire :

- valide le projet de mise en place de stage de chants dans le Laragnais en juillet et août 2005 ;
- autorise la Présidente à signer avec Mlle Emilie Bourgeois une convention de mise à disposition des locaux de l'école de musique ;
- précise que cette mise à disposition s'effectuera au tarif de 25 €uros par semaine (soit 100 €uros pour la totalité de la période de stage).

#### **5. Contrat pour la réception et le tri des emballages ménagers**

Suite à la consultation lancée par la CCL pour la prestation de tri des emballages ménagers récupérés dans les Points d'Apport Volontaire, seuls l'entreprise TEP'S a déposé une offre. Le centre de tri des déchets géré par cette entreprise se trouve à Manosque : il s'agit à l'heure actuelle du seul centre de tri existant dans les Alpes du Sud.

En l'absence de concurrence, le Conseil Communautaire décide d'ajourner cette délibération.

#### **6. Concours « Lettres du Tri » / Remboursement de REOM**

La Communauté de Communes a lancé un concours sur le recyclage des déchets auprès de l'ensemble de la population de son territoire : il s'agissait de répondre à une série de questions portant sur les informations diffusées dans la Lettre du Tri.

Après dépouillement des bulletins de participation, il apparaît que 6 personnes ont bien répondu à l'ensemble des questions posées. A l'occasion de la Semaine du Tri, un tirage au sort a été effectué parmi ces bulletins. En application des dispositions mentionnées au règlement du concours, 3 bulletins ont été tirés au sort.

Il s'agit des bulletins de :

- Mme Denise RAYMOND (Le Poët)
- M. Jean MESSY (Laragne Montéglin)

- M. René MAUNOURY (Ventavon).

Le Conseil Communautaire décide de rembourser la REOM 2005 aux 3 personnes précitées.

## **7. Encaissement chèque assurance / dégât des eaux**

GROUPAMA a adressé à la CCL un chèque de 150 euros comme acompte sur le règlement du dégât des eaux constaté dans la salle de réunion de la CCL.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à encaisser ce chèque.

## **8. Convention relative à l'organisation de l'agence postale intercommunale de Monétier Allemont**

Le Président de l'Association des Maires de France et le Président de La Poste ont signé le 28 avril 2005 un protocole d'accord relatif à l'organisation des agences postales communales et intercommunales.

Rappelant que la présence postale à travers les bureaux de poste doit rester la priorité, ce protocole consacre les garanties que l'AMF a négociées avec La Poste avant de donner son accord aux nouveaux modèles de conventions qui sont proposées aux collectivités. Le nouveau dispositif prévoit que les agences postales intercommunales pourront recevoir, en contrepartie de 60H00 d'ouverture mensuelle, une indemnité compensatrice de 900 €.

La CCL a établi un partenariat avec La Poste afin de garantir le maintien de la présence postale sur le territoire intercommunal. La CCL assure ainsi la gestion de l'agence postale de Monétier Allemont qualifiée d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer une nouvelle convention de partenariat avec La Poste conformément au protocole d'accord ci-dessus mentionné.

La signature officielle de cette convention ainsi que la prestation de serment du personnel (Mme Figarella et Mlle Bertrand) sont programmées le lundi 20 juin à 18H00 à l'Agence Postale de Monétier Allemont.

## **9. Questions diverses**

### **→ Transport scolaire des élèves internes**

La Présidente indique à l'Assemblée que le Conseil Général a décidé de prendre en charge intégralement les frais de transport scolaire des élèves internes à partir de la rentrée 2005.

### **→ Fête intercommunale**

La prochaine fête de la Communauté de Communes est programmée le samedi 16 juillet 2006 à Eysguins.

La manifestation sera organisée autour d'une grande pièce de théâtre dont l'intrigue se déroulera en 1809. Il s'agira d'une enquête policière ponctuée d'anecdotes locales.

Le Conseil Communautaire félicite Monique ROUY, auteur de cette pièce, pour le travail qu'elle réalise actuellement avec l'association des Festives Intercommunales du Laragnais.